



INSCRIPTION EN PRÉSENTIEL 2025-2026 en BUT ou LICENCE PROFESSIONNELLE

Réservé
administration

NOM : PRÉNOM :

FORMATION :

Parcours (si inscription en BUT 2^e ou 3^e année) :

Pièces
fournies

Ce document est à compléter, à signer et à apporter le jour de votre inscription

OUI

NON

Pièces à remettre au pôle scolarité pour une 1^{re} INSCRIPTION à l'IUT de Nîmes

- Dossier d'inscription (à télécharger) complété et signé
- Carte Nationale d'Identité ou justificatif d'identité (France Identité) à usage exclusif inscription/Passeport en cours de validité (ORIGINAL + COPIE)
- Titre de séjour ou récépissé de demande (en cours de validité) si vous êtes extracommunautaire
- Attestation nominative CVEC 2025-2026
- 1 photo d'identité récente àagrafer directement sur le dossier
- Attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire 2025-2026 ou attestation responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- La Journée Défense Citoyenneté si vous êtes Français(e) de - 26 ans (à défaut attestation recensement /exemption)
- Le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE (ORIGINAL + 1 COPIE)
- Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevés de notes obtenus depuis le bac (copies)
- Attestation de réussite ou diplôme bac + 2 pour une inscription en licence professionnelle (ORIGINAL +1 COPIE)
- Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français + l'attestation de réussite ou le diplôme bac + 2 pour une inscription en licence professionnelle (ORIGINAUX + COPIES)
- En cas de paiement demandé se munir d'une Carte bancaire Visa ou MasterCard
- Formulaire (à télécharger) « Déclaration sur l'honneur »

OUI

NON

Pièces à remettre au pôle scolarité pour une RÉINSCRIPTION si vous étiez étudiant(e) à l'IUT de Nîmes en 2024-2025

- Dossier d'inscription (à télécharger) complété et signé
- Carte Nationale d'Identité/Passeport/Titre de séjour (en cours de validité) (ORIGINAL + COPIE)
- 1 photo d'identité récente àagrafer directement sur le dossier
- Attestation nominative CVEC 2025-2026
- Attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire 2025-2026 ou attestation responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- Votre carte d'étudiant 2024-2025 pour actualisation
- En cas de paiement demandé munissez-vous d'une Carte bancaire Visa ou MasterCard
- Formulaire (à télécharger) « Déclaration sur l'honneur »

OUI

NON

Pièces complémentaires SELON VOTRE SITUATION

- Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription « Autorisation d'inscription » (formulaire à télécharger)
- Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM votre carte d'étudiant 2024-2025
- Si vous êtes boursier(e), la notification conditionnelle ou définitive de bourse CROUS 2025-2026
- Si vous êtes admis(e) via Parcoursup, la notification Parcoursup
- Si vous êtes admis(e) via eCandidat, la décision d'admission
- Si vous êtes admis(e) par transfert entre IUT vos résultats dans votre IUT d'origine
- Si vous vous inscrivez par apprentissage, le certificat d'engagement du CFA (à défaut le contrat d'apprentissage visé du CFA)
- Si vous êtes pupille (Nation/République), le justificatif ((ORIGINAL + COPIE))

Les formulaires à télécharger sont sur la page <https://iut-nîmes.edu.umontpellier.fr/candidatures-et-inscriptions/inscriptions/>

Pour toute question : iutn-inscription@umontpellier.fr

Dossier contrôlé par le pôle scolarité

Signature de l'étudiant(e) :

INCOMPLET le : COMPLET le

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Attention : tous les originaux pourraient vous être demandés ultérieurement.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation. Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.